Préserver et Gérer la Ressource en Eau

Préserver et Gérer les Milieux Naturels Aquatiques

Gérer les Risques Majeurs

Communiquer, Sensibiliser et Améliorer la Connaissance

Document de travail

SAGE de la Haute-Somme

Elaboration du PAGD

Commission Thématique Risques Majeurs

Président : Monsieur Gilbert SIMEON

Réunion du 13 juin 2013 à Péronne

Document de travail

Etat des lieux / Diagnostic

Le risque naturel principal sur le territoire concerne les inondations par ruissellement et coulée de boue.
Environ 1 commune sur 2 a déjà été reconnue au moins une fois en état de catastrophe naturelle suite à inondation par coulée de boue. Il semble donc nécessaire de prendre ce risque en considération. Les dommages engendrés sont considérables, qu'il s'agisse de la qualité des eaux de surfaces et des milieux aquatiques ou des biens et des personnes. Les enjeux environnementaux et socio-économiques sont donc forts.

Ces phénomènes sont de plus en plus récurrents sur la Haute Somme et sont aggravés par l'imperméabilisation des sols et certaines pratiques agricoles.

D'autres risques sont également à prendre en compte, comme les inondations par remontée de nappe, mais aussi les risques technologiques, au niveau de Saint-Quentin principalement.

L'objectif est donc d'assurer la protection des biens et des personnes et de préserver la qualité des milieux.

Enjeu 3 : Gérer les Risques Majeurs

Numéro	Orientations
3A	Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols
3B	Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs
3C	Anticiper et se préparer à gérer la crise
3D	Entretenir la culture/mémoire du risque

Document de travail

Enjeu 3 : Gérer les Risques Majeurs

Numéro	Programme d'actions de l'enjeu 3
3-a1	Lutter contre le Ruissellement et l'érosion des Sols en partenariat avec les collectivités
3-a2	Lutter contre le Ruissellement et l'érosion des Sols en partenariat avec les Exploitants agricoles
3-a3	Créer et/ou maintenir les éléments fixes du paysage
3-a4	Identifier les zones de vulnérabilité face aux risques naturels
3-a5	Réduire la vulnérabilité du bâti face au risque inondation
3-a6	Mettre en place une gestion concertée des ouvrages hydrauliques
3-a7	Mettre en place un entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales
3-a8	Améliorer la Prévision des Crues
3-a9	Mobiliser les collectivités territoriales à la Réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde
3-a10	Sensibiliser au Transport de Matières Dangereuses et réduire la vulnérabilité
3-a11	Communiquer sur l'existence des Commissions de Suivi de Sites et sites Seveso
3-a12	Mettre en place des formations pour les scolaires sur les risques naturels existants sur leur territoire

3-a1 LUTTER CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION DES SOLS EN PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS

Orientations de référence :
3A-Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols
2C- Contribuer à l'atteinte et au maintien d'une eau de bonne qualité assurant une bonne fonctionnalité des milieux

Document de travail

Description de l'action

Contexte

De nombreuses communes du territoire sont victimes de coulées de boue récurrentes ayant des impacts sur les habitations, mais aussi sur les milieux aquatiques. En 2008 et 2009, plusieurs dizaines d'habitations ont été sinistrées par des coulées et une quinzaine d'arrêté de catastrophe naturelle ont été pris pour ces communes.

Secteur géographique

Tout le territoire. Priorité 1 : le nord et l'ouest du territoire du SAGE qui sont les secteurs plus touchés. Priorité 2 : les autres communes.

Objectif

Réduire l'apparition des situations porteuses de risques

Contenu

Proposer aux collectivités et exploitants agricoles un programme d'actions cohérent répondant à la problématique du ruissellement et à la reconquête/préservation de la qualité des eaux. Travailler sur des pratiques culturales adaptées, des aménagements d'hydraulique douce, ainsi que des ouvrages plus structurants si nécessaire afin de limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols et leurs impacts, ceci dans le but, notamment, de contribuer à l'atteindre du bon état des masses d'eau concernées.

- Communiquer avec les exploitants agricoles sur les possibilités de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, ainsi que sur les bénéfices que cela peut leur apporter
- Collecte des données, état des lieux, enquêtes et visites menées sur le terrain auprès des élus et exploitants agricoles
- Analyser les dysfonctionnements hydrauliques
- Proposer des améliorations quant aux pratiques culturales
- Travailler sur des assolements limitant la problématique du ruissellement
- Etude hydraulique par sous bassin versant et propositions d'actions.
- Définir la maîtrise d'ouvrage la plus adaptée pour réaliser les travaux
- Définir les modalités d'accord entre les collectivités, les propriétaires
- Suivi de la réalisation des travaux et accompagnement des collectivités territoriales

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle

AMEVA (pour les études), EPCI, EPTB AMEVA (pour les travaux)

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, Chambres d'agriculture, AEAP, CRP, CG

Echéancier/Délai

Lancement de l'étude : 2014 (2 étude pilotes lancées en 2010)
Durée de l'étude : 12 mois par étude

Moyens humains

0,5 ETP par étude

Budget

Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, FEDER, CRP, CG, Maîtres d'ouvrage, fonds de prévention aux risques majeurs

Indicateurs pressentis

Evolution du nombre d'arrêtés catnat pris ou plaintes une fois les études et les travaux réalisés
Vitesse d'émergence des maîtrises d'ouvrage pour les travaux
Proportion de travaux réalisés par rapport aux programmes opérationnels préconisés

3-a2 LUTTER CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION DES SOLS EN PARTENARIAT AVEC LES EXPLOITANTS AGRICOLES

Orientations de référence :
3A-Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols
2C- Contribuer à l'atteinte et au maintien d'une eau de bonne qualité assurant une bonne fonctionnalité des milieux

Document de travail

Description de l'action

Contexte

De nombreuses communes du territoire sont victimes de coulées de boue récurrentes ayant des impacts sur les habitations, mais aussi sur les milieux aquatiques. En 2008 et 2009, plusieurs dizaines d'habitations ont été sinistrées par des coulées et une quinzaine d'arrêté de catastrophe naturelle ont été pris pour ces communes.

Secteur géographique

Tout le territoire. Priorité 1 : le nord et l'ouest du territoire du SAGE qui sont les secteurs plus touchés. Priorité 2 : les autres communes.

Objectif

Réduire l'apparition des situations porteuses de risques

Contenu

Proposer aux exploitants agricoles la possibilité de réaliser une étude sur le bassin versant concernant leurs parcelles afin de mettre en œuvre ensuite des travaux répondant à la problématique du ruissellement et à la reconquête des milieux naturels. Travailler sur des pratiques culturales adaptées, des aménagements d'hydraulique douce, ainsi que des ouvrages plus structurants si nécessaire afin de limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols et leurs impacts, ceci dans le but, notamment, de contribuer à l'atteindre du bon état des masses d'eau concernées. Ce travail sera mené en partenariat avec Somea et la mission érosion de l'Aisne.

- Communiquer avec les exploitants agricoles sur les possibilités de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, ainsi que sur les bénéfices que cela peut leur apporter
- Visite de l'exploitation agricole par Somea ou la mission érosion de l'Aisne
- Proposition de travaux adaptés au bassin et à la problématique ruissellement
- Accompagnement des exploitants dans la prise en charge des travaux
- Suivi de la réalisation des travaux et accompagnement des exploitants agricoles

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle Exploitants agricoles ? , Somea ?

Partenaires techniques pressentis AMEVA, Chambres d'agriculture, AEAP, CRP, CG

Echéancier/Délai
Lancement de l'étude : 2014
Durée de l'étude : 8 mois par étude

Moyens humains 0,5 ETP par étude

Budget
Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : ?

Indicateurs pressentis
Nombre d'arrêtés catnat pris ou plaintes une fois les études et les travaux réalisés
Nombre de sous-bassins versant aménagés

3-a3 Créer et/ou préserver les éléments fixes du paysage

Orientations de référence :
3A – Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols
1C – Lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole

Document de travail

Description de l'action

Contexte

L'état des lieux du SAGE a mis en évidence le fait que la SAU moyenne par exploitation tendait à augmenter depuis une trentaine d'année. En parallèle les Surfaces Toujours en Herbe et les éléments fixes du paysage disparaissent afin d'obtenir des parcelles plus faciles à travailler. Cette augmentation de la taille des parcelles associée à la disparition des éléments fixes du paysage engendrent des risques de ruissellement et de coulée de boue plus importants, mais aussi une dégradation de la qualité de l'eau puisque les rivières sont souvent l'exutoire des coulées de boue.
Cette augmentation de la taille des parcelles peut être attribuée aux remembrements réalisés suite à la loi sur l'Eau de 1992, qui ne tenait alors pas compte des risques de ruissellement. Aujourd'hui, les remembrements sont plus cohérents avec les problématiques environnementales et instaurent parfois la mise en place de mesures d'hydraulique douce telles que des haies par exemple. Une trentaine de communes de la Haute Somme sont notamment concernées par les remembrements dus à la construction du futur canal Seine-Nord Europe où les problématiques locales seront normalement prises en considération. Cependant, le constat global reste la suppression préoccupantes de nombreux éléments fixes du paysage.

Secteur géographique

Ensemble du territoire avec priorités sur les secteurs à enjeu érosion

Objectif

Eviter la disparition des éléments fixes du paysages qui ont un intérêt dans la lutte contre l'érosion des sols.
Appuyer la création de nouveaux éléments fixes du paysages qui ont un intérêt dans la lutte contre l'érosion des sols.

Contenu

Deux niveaux d'actions seront proposés :
1. Accompagner les exploitants agricoles dans la création et la gestion spatiales des éléments fixes du paysage afin de préserver le maillage encore existant et de le développer de façon cohérente.
2. Inciter les collectivités à inscrire les éléments fixes du paysage dans leur documents d'urbanisme afin de les préserver.

• Inventorier les éléments fixes « clés » du paysage, ayant un rôle important dans la lutte contre l'érosion, soit dans le cadre d'étude de lutte contre l'érosion menée sur le territoire, soit grâce à la connaissance des acteurs locaux.
• Informer les exploitants agricoles du rôle des éléments fixes du paysage dans la réduction du ruissellement et de l'érosion des sols
• Communiquer sur les dispositions incitatives pour leur maintien qui figurent dans les politiques agricoles, tel que les contrats agricoles
• Informer les collectivités sur la nécessité de préserver les éléments fixes du paysage et insister sur la concertation dans le cadre des remembrements
• Veiller à ce que les études d'impacts considèrent l'importance des éléments fixes du paysage
• Développer, en lien avec les gestionnaires du territoire, l'entretien des abords de parcelles, des talus, des haies ou de tout élément favorable au maintien de l'eau et de la terre dans les parcelles agricoles

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle	AMEVA, EPCI, communes
Partenaires techniques pressentis	AMEVA, AEAP, CRP, CG, EPCI, Communes, Chambres d'agriculture, Somea
Echéancier/Délai	Lancement : 2014 Durée : 6 ans
Moyens humains	1 ETP
Budget	Coût prévisionnel : € TTC Financeurs potentiels : AEAP, CG, CRP, Europe
Indicateurs pressentis	Surfaces et linéaires créés Surfaces et linéaires inscrits dans les documents d'urbanisme

3-a4 Identifier les zones de vulnérabilité face aux risques naturels

Orientations de référence :
3B – Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs
3C – Anticiper et se préparer à gérer la crise

Document de travail

Description de l'action

Contexte

Les risques naturels existants sur le territoire du SAGE de la Haute Somme (inondation par débordement de cours d'eau, coulée de boue, remontée de nappe, mouvement de terrain) peuvent endommager voire même paralyser une commune ou une entreprise. La mise en place de mesures de prévention peut permettre de limiter les dommages en cas de besoin.
En cas de risque, l'ampleur des dépend en effet en partie de la capacité de l'entreprise ou de la collectivité à gérer la crise. Si elle a pris les mesures permettant de limiter l'impact des eaux, d'une part, et prévu à l'avance les mesures à mettre en œuvre au moment de la crise, d'autre part, elle limitera le moment venu l'ampleur de l'inondation, et pourra assurer beaucoup plus rapidement le redémarrage de ses activités.
Le diagnostic permet d'évaluer la vulnérabilité de l'entreprise et/ou de la collectivité aux risques naturels, de hiérarchiser les dispositions, notamment les aménagements et travaux à réaliser pour réduire cette vulnérabilité, d'élaborer un plan de crise afin de ne pas être pris au dépourvu le moment venu.

Secteur géographique

Ensemble du territoire. Priorité 1 : communes situées en fond de vallée. Priorité 2 : autres communes.

Objectif

Définir la vulnérabilité des communes et des entreprises face aux risques naturels

Contenu

Dans un premier temps, une étude préalable à la réalisation des diagnostic de vulnérabilité sera réalisée afin d'évaluer les secteurs où cela est nécessaire.
Méthode proposée sur les secteurs définis par l'étude préalable :
• Etat des lieux : faire le bilan des documents existants sur le territoire (PPR, DICRIM, PCS, niveaux des plus hautes eaux connues, PPI, PPMS etc.).
• Diagnostic : hiérarchiser le type de risque (inondation, coulée de boue, remontée de nappe, mouvement de terrain, etc.) et leurs origines. Identifier les secteurs les plus vulnérables : entreprises, population, milieux naturels, ressource en eau, etc. Le diagnostic détermine les éléments les plus sensibles.
• Préconiser des mesures à mettre en œuvre.
• Définir des priorités dans les secteurs stratégiques à protéger (zones industrielles pouvant avoir un impact sur l'environnement et la population, zones urbaines, etc.), et les parties moins sensibles.
• Communiquer sur les risques existants, notamment auprès des industries qui peuvent avoir un impact fort en cas d'inondation par exemple.
• Suivre la réalisation des diagnostics de vulnérabilité et si besoin accompagner les collectivités territoriales les réalisant.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle	AMEVA, EPCI, Communes
Partenaires techniques pressentis	AMEVA, Préfecture, DREAL, AEAP
Echéancier/Délai	Lancement : 2014 Durée : 5 ans
Moyens humains	2 ETP
Budget	Coût prévisionnel : € TTC Financeurs potentiels : AEAP, Etat
Indicateur pressentis	Nombre de diagnostics réalisés

3-a5 Réduire la vulnérabilité du bâti face au risque inondation

Orientations de référence :
3B – Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs
3C – Anticiper et se préparer à gérer la crise

Document de travail

Description de l'action

Contexte

Lors des inondations de la Somme par remontée de nappe de 2001 et des coulées de boue ayant eu lieu sur le bassin ces 5 dernières années (principalement le nord et l'ouest), les dommages sur les biens et les personnes, mais aussi sur les milieux auraient pu être limités par des comportements spécifiques, que ce soit avant, pendant ou après la catastrophe naturelle.
Ainsi des travaux plus ou moins importants peuvent permettre de prévoir et d'atténuer les dégâts dus aux inondations, bien que le risque zéro n'existe pas.

Secteur géographique

Priorité 1 : Vallée de la Somme en amont de Péronne. Priorité 2 : Secteur de l'agglomération de Saint-Quentin et nord du bassin versant (cartographie). Priorité 3 : Ensemble de la vallée de la Somme.

Objectif

Réduire les dommages dus aux inondations.

Contenu

Afin de mettre en œuvre cette action, il est nécessaire de démontrer aux collectivités qu'elles se situent dans une zone à risque, par le biais de l'action précédente. Ainsi, il sera possible d'accompagner les collectivités dans la sensibilisation de la population. Trois niveaux d'actions peuvent être mis en œuvre :
- Avant l'inondation : en adaptant le bâti existant (surélever de façon permanente les biens afin de limiter leur exposition à l'humidité, rendre accessible les bâtiments recevant du public), en adaptant les équipements à l'inondation (mettre en sécurité les armoires électriques, surélever les chaudières de façon permanente)
- Pendant l'inondation : en installant des protections temporaires (batardeaux, films plastiques, sacs de sable), en mettant en sécurité les documents importants (en les photographiant, les mettre sur support informatique et/ou dans des sachets plastique).
- Après l'inondation : en faisant le bilan de dégâts, en évacuant l'eau, en enlevant la boue, en séchant, en entreprenant des réparations (en profiter pour réorganiser le domicile pour le rendre moins vulnérable).

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle	AMEVA, EPCI, Communes
Partenaires techniques pressentis	AMEVA, Préfectures, DREAL, AEAP
Echéancier/Délai	Lancement : 2016 Durée : 3 ans
Moyens humains	0,5 ETP
Budget	Coût prévisionnel : € TTC Financeurs potentiels : AEAP, Etat ?
Indicateur pressentis	Proportion d'habitations aménagées

3-a6 METTRE EN PLACE UNE GESTION CONCERTÉE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Orientations de référence :
3A-Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols

Document de travail

Description de l'action

Contexte

D'importantes variations de niveaux d'eau et de débits sont régulièrement constatés sur la Somme, notamment entre Péronne et Corbie. Les principaux impacts engendrés par ces variations sont la dégradation et l'érosion des berges, des dysfonctionnements des milieux aquatiques, l'insatisfaction des usagers (pêcheurs, chasseurs, association de sinistrés, etc.), l'inondation des terrains privés ou encore les difficultés de gestion et d'harmonisation entre les différents gestionnaires des voies d'eau et des étangs.

Secteur géographique

Réseau hydrographique comprenant la Somme rivière, le canal de Saint-Quentin, le canal du Nord (branche centrale) et la Somme canalisée.

Objectif

Mettre en place une gestion coordonnée des ouvrages afin de réguler les variations des niveaux d'eau.

Contenu

Comprendre le fonctionnement des différentes sous-unités hydrauliques de la Haute Somme
Proposer les solutions les plus adaptées aux différents usages et au bon fonctionnement des milieux aquatiques.
Améliorer la communication entre les gestionnaires des voies d'eau.

- Mise en place d'un groupe de travail afin de déterminer précisément avec les acteurs locaux le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire.
- Faire émerger des solutions concertées, adaptées aux problématiques rencontrées et aux différents usages, qu'il est techniquement et économiquement possibles de mettre en place.
- Tester ces solutions et en observer les résultats. Les améliorer si cela reste insuffisant.
- Etablir une convention entre les gestionnaires afin de définir précisément le rôle de chacun et les priorités d'usage.
- Mettre en place une gouvernance/communication en cas de crise

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle	CG, VNF, SVA, propriétaires d'ouvrages, particuliers
Partenaires techniques pressentis	AMEVA, DDT (MISEN), FDAAPPMA, AEAP, CRP, CG, VNF, SVA, EPCI, Communes
Echéancier	Lancement : Durée :
Moyens humains	ETP
Budget	Coût prévisionnel : € TTC Financeurs potentiels : CG, VNF, Etat, SVA
Indicateurs pressentis	Equiper de débitmètres les secteurs opportuns

3-a7 Mettre en place un entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales

Orientations de référence :
3C-Anticiper et se préparer à gérer la crise
3B-Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs
3D- Entretenir la culture/mémoire du risque

Document de travail

Description de l'action

Contexte

La plupart des acteurs du territoire (commune, voiries, autoroutes, réseaux ferrés, zone d'activités…) conçoivent et réalisent des ouvrages de gestion des eaux pluviales sous forme de bassin de rétention, zones d'expansion, noues enherbées, fossés, etc.
Le réseau de ces ouvrages sur le territoire du SAGE n'est pas connu. Leur efficacité est parfois très limitée compte tenu notamment de leur gestion et de leur entretien qui est souvent insuffisant.

Secteur géographique

Priorité 1 : Les communes en fond de vallée pour lesquelles l'impact de la gestion des eaux pluviales sera plus important. Priorité 2 : les autres communes

Objectif

Améliorer la connaissance du réseau et de la gestion de ces ouvrages.
Limiter le risque d'inondation dans les communes et améliorer les fonctions écologiques des milieux.

Contenu

Cette action se déroulera en 3 étapes :
• Inventaire/recensement des ouvrages créer pour gérer l'écoulement des eaux pluviales, qu'ils s'agissent d'ouvrages légers ou plus conséquents du type bassin de rétention.
• Elaborer une cartographie de ces ouvrages afin de visualiser leur localisation et mettre en évidence les secteurs où il y a des manques. Sur cette cartographie, identifier les ouvrages en fonction de leur état actuel, et plus particulièrement s'ils sont entretenus ou non
• En fonction de cette cartographie, proposer de nouveaux ouvrages, la réhabilitation et/ou l'entretien de certains, l'amélioration voire la suppression s'ils ne présentent plus d'intérêt.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle	AMEVA, EPCI
Partenaires techniques pressentis	AMEVA, AEAP, voiries départementales, SANEF, SNCF, EPCI, Communes, CCI
Echéancier/Délai	Lancement : 2016 Durée : 2 ans
Moyens humains	0,5 ETP
Budget	Coût prévisionnel : Financeurs potentiels : AEAP, CG?
Indicateurs pressentis	Nombre d'ouvrages existants Nombre d'ouvrages entretenus Nombre d'ouvrages réhabilités

3-a8 Améliorer la Prévision des Crues

Orientations de référence :
3C-Anticiper et se préparer à gérer la crise
3B-Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs
3D-Entretenir la culture/mémoire du risque

Document de travail

Description de l'action

Contexte

En 2006, la réforme de l'annonce des crues visant à améliorer le service rendu au public et aux maires des communes de la vallée de la Somme a abouti à la mise en œuvre opérationnelle d'un système d'information fonctionnant en continu : la procédure de vigilance crues (Vigicrues). Ces stations de mesures transmettent des données de hauteur d'eau et de débits.
Seules 2 stations de mesures sont situées sur le périmètre du SAGE Haute Somme, à Eclusier-Vaux et Bray-sur-Somme, soit 2 stations à l'aval de Péronne. Il n'y a donc pas d'information transmise pour l'amont du bassin

Secteur géographique

Vallée de la Somme

Objectif

Améliorer la prévision et l'annonce des crues

Contenu

- Etoffer le dispositif de suivi sur la Haute Somme, en collaboration avec les services de l'Etat, sur les sous bassins pour lesquels la qualité et le nombre des équipements de mesures présentent des lacunes, notamment en amont de Péronne
- Mettre à niveau le matériel existant afin de permettre une collecte de données adaptée et cohérente (station d'Estouilly à Ham et Siphon des Halles à Péronne)
- Assurer, à l'aide des collectivités et des acteurs locaux, la surveillance de l'ensemble des points du réseau de stations de mesures
- Constituer une base de données centralisée et unique sur le bassin versant en parallèle du Service de Prévision des Crues, afin de reprendre l'ensemble des données existantes et pas uniquement celles du SPC
- Organiser, par la signature de conventions, la mutualisation et le partage des informations collectées auprès de l'ensemble des partenaires du bassin.
- Mettre à la disposition des partenaires du bassin les informations issues de la collecte et de l'analyse des données

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle

AMEVA, Etat ?

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, DREAL, DDT, Préfectures, URCPIE, AEAP, CRP, Associations des maires, CG

Echéancier/Délai

Lancement : 2015 (action pilote lancées sur quelques communes en 2009)
Durée : 12 mois (renouvelable)

Moyens humains

0,5 ETP

Budget

Coût prévisionnel :
Financeurs potentiels : CRP, AEAP, Etat ?

Indicateurs pressentis

Nombre de stations de mesures installées sur le bassin
Fréquence de la transmissions des données

3-a9 Mobiliser les collectivités territoriales à la Réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde

Orientations de référence :
3C-Anticiper et se préparer à gérer la crise
3B-Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs
3D- Entretenir la culture/mémoire du risque

Document de travail

Description de l'action

Contexte

Quarante-cinq communes du territoire sont concernées par un Plan de Prévention des Risques (PPR). Ces communes ont l'obligation de réaliser leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans les 2 ans suivant l'approbation du PPR. Début 2009, seules 21 communes avaient réalisé leur PCS. Onze autres communes, non dotées d'un PPR, ont également réalisé leur PCS. L'élaboration de ces documents et leur application en cas de crise permettra de mieux lutter contre le risque inondation. La rapidité de la gestion de la catastrophe naturelle pourra permettre de limiter les dégâts sur les milieux naturels aquatiques, selon l'événement en cause.
Par ailleurs, la réalisation du PCS est une obligation réglementaire lorsque la commune est dotée d'un PPR.

Secteur géographique

Ensemble du territoire. Priorité 1 : communes dotées d'un PPR. Priorité 2 : les autres communes.

Objectif

Formation des collectivités territoriales.
Réalisation du PCS par toutes les communes dotées d'un PPR.
Sensibiliser les collectivités sur les dégâts pouvant être causés par les inondations.

Contenu

Par le biais de journée de formation et/ou d'accompagnement individuel, développer la culture du risque et aider les décideurs locaux dans l'élaboration des outils d'information de leurs administrés et des dispositifs de gestion de crise (DICRIM et Plan communal de Sauvegarde).
Méthode proposée :
- ½ journée de formation : apports théoriques sur les risques (intervention de l'AMEVA, Services de l'Etat) et témoignage d'un maire ayant eu recours à son PCS afin de gérer une situation de crise
- ½ journée de formation : apports méthodologiques sur la réalisation du PCS. Travail sur des exemples de PCS. Réponses aux problèmes rencontrées par les collectivités.
- Suivi de la réalisation du PCS. Accompagnement et rencontre des communes si besoin.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle

AMEVA

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, DREAL, DDT, Préfectures, URCPIE, AEAP, CRP, Associations des maires, CG

Echéancier

Lancement : 2015 (action pilote lancées sur quelques communes en 2009)
Durée : 12 mois (renouvelable)

Moyens humains

0,5 ETP

Budget

Coût prévisionnel :
Financeurs potentiels : CRP, AEAP, Etat ?

Indicateurs pressentis

Nombre de communes dotées d'un PPR ayant réalisé son PCS
Proportion de communes n'ayant pas l'obligation de réaliser un PCS l'ayant tout de même élaboré

3-a10 Sensibiliser au Transport de Matières Dangereuses et réduire la vulnérabilité

Orientations de référence :
3C-Anticiper et se préparer à gérer la crise
3D-Entretenir la culture/mémoire du risque

Document de travail

Description de l'action

Contexte

La carte x présente les réseaux de transport du bassin susceptibles d'être affectés par un accident de TMD et les communes exposées à ce risque. D'après les DDRM, les communes les plus concernées sont : Nesle, Péronne, Villers-Faucon, Bellenglise, Omissy et Saint-Quentin. D'autres secteurs pourrait être ajoutés, notamment le passage de l'autoroute et réseau ferré au dessus des étangs de la Haute Somme au niveau de Feuillères, mais il est difficile d'avoir une localisation plus précise de ce risque dans la mesure où de nombreux paramètres entrent en jeu.
Sur le périmètre du SAGE, 29 franchissements des cours d'eau par les différentes voies de communications (voies ferrées, routes et autoroutes) ont été recensés, dont 5 à Saint-Quentin et 3 à Péronne. Ces franchissements correspondent à des « nœuds » où le milieu est plus vulnérable car plus exposé à des risques de déversements de produits toxiques.
Par ailleurs, bien qu'une réglementation existe, les communes sont souvent démunies en cas d'accident.

Secteur géographique

Priorité 1 : communes recensées dans les DDRM. Priorité 2 : communes situées au niveau des franchissements de milieux naturels aquatiques.

Objectifs

Réduire les risques de pollutions des milieux aquatiques
Sensibiliser les collectivités et les populations au risque TMD existant
Préparer la collectivité à intervenir rapidement en cas d'accident

Méthode proposée

Le TMD étant réglementé, il s'agit essentiellement d'accompagner les communes dans l'information préventive de la population sur le risque TMD, mais aussi de disposer d'un plan d'action en cas d'accident.
Dans un 1er temps :
- Accompagner la commune dans la réalisation d'une plaquette d'information ou utiliser la gazette communale pour rappeler aux habitants que la commune est concernée par le risque TMD dans le DDRM
- Informer sur les pictogrammes permettant de reconnaitre un TMD afin de pouvoir l'identifier rapidement en cas d'accident
- Communiquer sur les conduites à tenir en cas d'accident de TMD, auprès de la commune, mais aussi auprès des riverains
Dans un 2e temps :
-Identifier les zones les plus à risque présentant une vulnérabilité importantes pour les milieux
- Etudier la possibilité de réaliser des travaux sur cette zone afin de diminuer la vulnérabilité du milieu
- Accompagner la commune si elle le souhaite dans la mise en œuvre de ces travaux

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle	AMEVA, EPCI, Communes
Partenaires techniques pressentis	AMEVA, AEAP, CRP, CG, Collectivités, Syndicats d'eau potable, CCI
Echéancier/Délai	Lancement : 2015 Durée : 1 an
Moyens humains	0,5 ETP
Budget	Coût prévisionnel : Financeurs potentiels : AEAP, Etat ?
Indicateurs pressentis	Nombre de communes dotés d'un document de communication et/ou de conduite à tenir en cas d'accident de TMD

3-a11 Communiquer sur l'existence des Commissions de Suivi de Sites et sites Seveso

Orientations de référence :
3C-Anticiper et se préparer à gérer la crise

Document de travail

Description de l'action

Contexte

La carte x présente les sites Seveso présents sur le territoire du SAGE. En parallèle de ces seul 1 PPRt est prescrit pour les communes d'Urvillers et Essigny-le-Grand pour l'industrie Cloé. Trois autres PPRt sont envisagés. Cependant, les procédures de prescription ne sont pas encore engagées. Ces PPRt concerneraient les industries :
- Ajinomoto food europe et Tereos (agro-alimentaire) respectivement à Nesle et Mesnil-Saint-Niçaise ;
- Soprocos (chimie et parachimie) à Gauchy ;
- Sicapa (caoutchouc) à Neuville-Saint-Amand.

L'élaboration d'un PPRt implique l'existence d'une instance de concertation : la Commission de Suivi de Sites, anciennement Comité Locale d'Information et de Concertation.

Secteur géographique

Zones de PPRt

Objectif

Améliorer l'information des administrés quant à la présence de sites Seveso

Méthode proposée

Bien que la mise en place d'un PPR-t soit très encadré réglementairement, les acteurs locaux peuvent être sollicités et ont un rôle à jouer dans le déroulement et la mise en place de ces plans. Plusieurs phases peuvent être engagées :
- Accompagner la collectivité dans la réalisation de ses projets de développement et dans ses règles d'occupation de sols
- Accompagner la collectivité dans la communication sur les risques inhérents à la présence d'un site Seveso et/ou d'un PPR-t. Les administrés doivent être informés des risques auxquels ils sont exposés même s'ils ne se rendent pas dans les réunions réalisées par l'industrie. (Réalisation de plaquette de communication, rappel dans les gazettes communales, affichage en mairie)
- Favoriser la bonne compréhension des administrés de la démarche PPR-t et de son avancement afin d'obtenir une participation optimale (réunions, sites internet de recueil d'avis). Cela permettra d'avoir des riverains qui se sentent concernés par le risque existant et qui sont bien informés.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle	AMEVA, EPCI, Communes, Industries
Partenaires techniques pressentis	AMEVA, Etat, AEAP, CRP, CG, Collectivités, Industries
Echéancier/Délai	Lancement : 2016 Durée : 1 an
Moyens humains	0,25 ETP
Budget	Coût prévisionnel : Financeurs potentiels : AEAP, Etat ?
Indicateurs pressentis	Nombre de réunions d'information réalisées annuellement Proportion de riverains présents par réunion d'information ou d'élaboration

3-a12 METTRE EN PLACE DES FORMATIONS POUR LES SCOLAIRES SUR LES RISQUES NATURELS EXISTANTS SUR LEUR TERRITOIRE

Orientations de référence :
3D – Entretenir la culture/mémoire du risque

Document de travail

Description de l'action

Contexte	Compte tenu des risques naturels existants sur le territoire du SAGE Haute Somme, qu'il s'agisse des inondations par remontée de nappe sur la vallée de la Somme ou du risque inondation par coulée de boue, il semble primordial de sensibiliser les plus jeunes à ces risques afin que la mémoire des événements passés ne soit pas oubliée, mais aussi pour qu'ils soient informés des risques existants sur leur commune.
Secteur géographique	Tout le territoire
Objectif	Entretenir la mémoire des événements passés Améliorer la connaissance des risques existants Connaître les gestes à adopter en cas de catastrophe naturelle
Contenu	Cette action cible principalement les écoles primaires et les collèges puisque cette thématique s'intègre aux programmes scolaires. - Travail mené en partenariat avec l'enseignant - Elaboration d'outils de communication (livret pédagogique illustré,, film sur les événements passés, exposition sur panneaux, etc.) - Sensibilisation par le biais d'une maquette hydraulique du bassin versant - Sensibilisation par la mise en situation dans des jeux de rôle - Visite de terrain afin qu'ils prennent conscience de la proximité géographique des événements - Bilan/retour de l'avis des enseignants sur ces journées

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle	AMEVA, Conseils Généraux, EPCI, Communes
Partenaires techniques pressentis	AMEVA, Conseils Généraux, AEAP, Etat, EPCI, Communes
Echéancier/Délai	Lancement : 2015 Durée : 5 ans (renouvelable)
Moyens humains	0,5 ETP
Budget	Coût prévisionnel : € TTC Financeurs potentiels : AEAP, CG, EPCI, Etat, Europe
Indicateurs pressentis	Nombre d'écoles /collèges organisant des sessions de sensibilisation Evolution de du nombre de jours consacrés à la sensibilisation